© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Conduire

Par Profil supprimé Postée le 18/10/2010 19:06

> Donc par déductions a vos réponse l'on peut conduire au minimum 24 h 00 voir plus après consommation d'un joint de cannabis sans risque de se faire retirer sa licence de conduire ? Mais juste au risque de se faire poursuivre en justice pour simple consommation de cannabis a cause de l'urine ?

Mise en ligne le 19/10/2010

Bonjour.

Il ne nous est pas possible de vous répondre plus précisément que lors des réponses à vos questions précédentes**.**
En effet, vous disposez de toutes les informations utiles concernant les durées de positivité moyennes du cannabis aux différents types de dépistages existants. Comme nous vous l'avons déjà signifié, en tant que moyennes, ces données ne nous permettent de répondre ni à votre cas individuel, ni à celui de qui que ce soit d'autre.

Le lien situé ci-dessous vous oriente vers notre site et plus particulièrement vers les informations concernant dépistage et circulation routière. Nous vous invitons à consulter l'ensemble de cette page. Vous pourrez y trouver des informations complémentaires (voir notamment "Si on et positif dans les urines mais pas dans le sang?").

Cordialement.

En savoir plus :

- Dépistage et circulation